

## SUITE DES ADRESSES.

A l'adresse de St. Antoine de Tilly, signée par M. le curé et 422 autres personnes, S. E. lord Elgin a fait donner la réponse que voici :

MESSEURS.—J'ai mis entre les mains du gouverneur-général les deux adresses que vous m'avez transmises de la part des habitants de St. Antoine de Tilly, l'une à Sa Majesté, qui sera transmise à sa destination, et l'autre à Son Excellence elle-même, qui ajoutent le témoignage des habitants de cette paroisse aux nombreuses manifestations que Son Excellence a déjà reçues de toutes les parties du pays, qui toutes rivalisent de zèle dans les circonstances actuelles. Son Excellence me charge de vous prier de présenter ses remerciements sincères à ceux qui lui ont donné cette marque de leur loyauté, de leur sympathie, et de leur amour de l'ordre.

J'ai l'honneur d'être etc.

J. LESLIE, Secrétaire,  
Messieurs R. S. Noël, H. Germain.

A l'adresse de la Pointe aux Trembles de Neuville, signée par M. le curé et 419 autres personnes, S. E. lord Elgin a fait réponse ainsi qu'il suit :

MONSIEUR LE CURÉ.—Vous voudrez bien agréer pour vous et vos paroissiens les plus sincères remerciements du gouverneur-général, pour l'adresse loyale et affectueuse que vous lui avez fait présenter dans les circonstances déplorables qui agitent si profondément la population morale de ce pays. Les évènements, en provoquant une expression d'opinion publique si énergique et si universelle, auront au moins pour compensation de faire sentir aux factieux et aux mécontents, que ce ne sera pas impénitement qu'ils oseraient s'attaquer à l'ordre politique existant, ou renverser les scènes qui viennent de ternir l'écusson de la Capital des Canadas.

J'ai l'honneur d'être etc.

J. LESLIE, Secrétaire,  
Messire L. E. Parent, Curé.

A l'adresse de Ste. Marie, Nouvelle-Brunswick, signée par M. le curé et 25 autres personnes, S. E. lord Elgin a ordonné la réponse qui suit :

MONSIEUR.—J'ai reçu et mis entre les mains du gouverneur-général, la requête à Sa Majesté, signée par 200 habitants de votre juroisse ainsi qu'une série de résolutions et une adresse à Son Excellence adoptée à une assemblée des habitants de cette paroisse, que vous m'avez transmise par votre lettre du 9 courant. Son Excellence se fera un devoir de transmettre la première à sa destination, et elle m'a chargé de vous prier de remercier les habitants de Ste. Marie Nouvelle-Brunswick, des sentiments de loyauté envers Notre Gracieuse Souveraine, d'attachement envers la mère-patrie, et d'amour pour l'ordre public et le gouvernement constitutionnel, ainsi que pour les témoignages de sympathie pour la personne de Son Excellence, et d'approbation de son gouvernement, que contiennent les résolutions ci-dessus et l'adresse à laquelle elles ont servi de base.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

J. B. Bonneville, écr.

A l'adresse de St. Casimir, signée par M. le curé et 99 autres personnes, S. E. lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

MONSIEUR LE CURÉ.—Veuillez faire agréer à vos paroissiens les remerciements du gouverneur-général pour l'adresse qu'ils ont transmise à Son Excellence, témoignant de leur empressement dans ces tristes circonstances à l'assurer de leur sincère attachement à Notre-Bien-Aimée Souveraine, et de leur disposition à co-opérer au maintien de la paix et du bon ordre dans le Provin-

ce. La requête qu'ils ont signée à Sa Majesté, sera transmise à sa destination.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Messire Ts. Larouche, curé.

A l'adresse de Cornwall, signée par 176 personnes, S. E. lord Elgin a répondu comme suit :

MONSIEUR.—Des adresses de la nature de celle que vous venez de me lire de la part du maire, des conseillers de cette ville et autres habitants de la ville de Cornwall, n'encouragent et me fortifient beaucoup au milieu des difficultés qui m'environnent. Qu'il puisse y avoir dans cette communauté des personnes qui croit consciencieusement qu'il ne convient pas au Canada d'être gouverné d'après des principes Britanniques, la chose est possible ; que d'autres, dans leurs attaques contre l'ordre de choses établis, soient animées par des motifs tels que ceux que vous décrivez, la chose n'est que trop probable. C'est néanmoins un fait d'une grande portée, et de nature à exciter de la crainte dans tous esprits réfléchis, que des personnes en autorité, qui marchent dans la voie de la constitution existante, soient soumises à des insultes et à des outrages. Je me flatte que le cri général de réprobation qu'a provoqué de toutes les parties de la province ces excès produira un effet statutaire, et que les partisans politiques apprendront que s'ils veulent faire prévaloir leurs vues auprès de la grande masse du peuple intelligent du Canada, ils devront se borner à l'avenir à employer pour les faire prévaloir des moyens strictement légitimes et constitutifs.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de St. Clément, signée par M. le curé et 185 autres personnes, S. E. lord Elgin a fait répondre tel qu'il suit :

MONSIEUR.—J'ai reçu par votre voie et mis devant le gouverneur-général les requêtes à Sa Majesté des paroisses de St. Timothée et de St. Clément de Beauharnois, ainsi qu'une adresse à Son Excellence de la part des habitants de cette dernière paroisse. Les requêtes à Sa Majesté seront transmises à leur destination, et vous voudrez bien remercier les habitants de St. Clément de leur loyale et affectueuse adresse. Son Excellence, n'est-elle pas à entendre que le témoignage ne sa conscience, n'aurait pas reculé devant l'acte de fermeté et de justice qui a été le prétexte du soulèvement des passions mauvaises dans une partie de la population de cette cité, au profit d'ambitions de de projets coupables. Mais assurez les loyaux habitants de St. Clément que Son Excellence n'a jamais eu la pensée que les bons et braves habitants de cette province puissent ne pas réprover des excès pareil à ceux que le pays déploie aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Jacob DeWitt, Eccl., M. P. P.

## REPERTOIRE NATIONAL

## DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PRO 1844.

**L**ORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le trouvent ce grand nombre d'essais de tout genre que nous publions.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'écrits écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (*lectures*) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'Hon. A. N. Morin, l'Hon. E. P. Taché, l'Hon. Juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Deroche, A. Patmond, Guyl. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parties par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fehr et Cie., McCay, librairie, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Avenir ou en s'adressant à J. Huston, Montréal ; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec ; chez M. Guillet, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Audet—J. G. Barbeau—Isidore Béard—M. Bibaud—George Le Boucerville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Charron—Dile Odile Charron—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Deroche—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Gingras—P. Huot—N. D. J. Jaumé—Jean Jacques Lartigue—Pierre Laviolette—Léon de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Ecuier—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Payneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—L. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—J.-S. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. R. Viger—Jacques Viger—William Vondelveden et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

## MANUEL DE TEMPERANCE.

**L**E SOUSIGNÉ, ayant acheté le privilège de l'auteur le Révd. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment, en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

## DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à date de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU,  
J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

## LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère vainement à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenir ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que ceux qui l'avaient et la nettoyé et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le SOUSIGNÉ a toujours en mains quantité d'ouvrages de littérature, etc., etc., gravures, images, etc., papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les livres en usage dans les écoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que pertout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco.

## À VENDRE.

AUX BUREAUX DES MÉLANGES ET CHEZ  
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE  
VILLE.

LE CALNDRIER  
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL  
POUR L'ANNEE 1849.

C E CALNDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous l'aspect typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calndrier contient ce qui suit :

Le nom de tous les Saintset de toutes les fêtes qu'on rencontre durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complétée des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc., etc.

CE CALNDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

## COLLEG D E REGIOPOLIS.

## KINGSTON, HAUT-CANADA.

C ETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. S., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; on ant pas son égal et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La rue dominante, l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucun institut, aucun autre, peut l'égaler.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension, de l'enseignement, de l'enseignement, de chauffage et de la lumière, payé annuellement, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchisage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent encourrir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chaines séparées pour l'usage du collège, sont remises à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra pas l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Toute remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'il le soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont